



**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2017 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2017/529

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à des besoins complémentaires.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" du 20 mars 2017, concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. Proposition d'attribution de dotation de viabilisation complémentaire pour le collège Lamartine de Bischheim

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le collège Lamartine de Bischheim a sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2017.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et les dépenses estimées consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Lamartine de Bischheim un complément de dotation de 5 500 €.

2. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire aux collèges Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg au titre du chauffage urbain

Les collèges Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et

de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, seraient prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 8 345,73 € à ces deux collèges pour couvrir les charges P3 du 1^{er} semestre 2017, soit :

- STRASBOURG Hans Arp : 4 931,57 €
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 414,16 €

3. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire pour le collège François Truffaut de Strasbourg au titre des frais de transport des élèves à la piscine

Le collège François Truffaut de Strasbourg sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden durant l'année scolaire 2017-2018.

En effet, la piscine de HautePierre habituellement utilisée par le collège est en travaux de rénovation et d'extension depuis le 31 août 2015 et jusqu'au 31 août 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège François Truffaut une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 2 512 € pour lui permettre de couvrir cette dépense supplémentaire pour l'année scolaire 2017-2018.

4. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire pour le collège Grégoire de Tours de Marlenheim au titre du projet "bien-être au collège"

Dans le cadre du projet "bien-être au collège", le collège Grégoire de Tours de Marlenheim a été sélectionné établissement test dans le Bas-Rhin.

A cet effet, des actions éducatives ont été mises en place au collège du 16 au 20 octobre 2017 et notamment des courses d'orientation au champ du feu pour les élèves des classes de 4^{ème}.

Afin de pouvoir mener à bien cette action, le collège Grégoire de Tours a sollicité une aide financière pour couvrir les frais de transport en bus des élèves au champ du feu.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Grégoire de Tours de Marlenheim, une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 684 € dans le cadre du projet expérimental "bien-être au collège".

5. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire pour les sections sportives des collèges

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général N° 380 du 13 octobre 1986), cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement portant sur la location d'installations sportives, de matériel et du transport, le cas échéant.

L'Etat (Rectorat) contribue à cet enseignement complémentaire par une délégation d'heures supplémentaires.

Pour l'année scolaire 2017/2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la reconduction du principe de cette aide départementale et de l'attribution d'une enveloppe de 7 600 € aux collèges selon la répartition proposée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive (tableau joint en annexe).

6. Proposition d'attribution de financements pour la réparation d'équipements divers

Compte tenu des devis présentés, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour les réparations d'équipements spécifiques :

- BOUXWILLER Bastberg chambre froide de la demi-pension	1 074,00 €
- MUNDOLSHEIM Paul-Emile Victor chambre froide de la demi-pension	4 140,00 €
- MUTZIG Louis Arbogast chambre froide de la demi-pension	5 755,78 €
- OBERNAI Europe chambre froide de la demi-pension	3 296,40 €
- SUNDHOUSE du Grand Ried four, friteuse et sauteuse de la demi-pension	6 054,00 €
TOTAL	20 320,18 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 19 octobre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 999 458,83 €	558 504,58 €	44 961,91 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 44 961,91 €, soit :

- 5 500 € au collège Lamartine de Bischheim au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2017 ;

- 8 345,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

. STRASBOURG Hans Arp : 4 931,57 € ;

. STRASBOURG Louis Pasteur : 3 414,16 € ;

- 2 512 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves aux piscines de Lingolsheim et d'Ilkirch-Graffenstaden durant l'année scolaire 2017-2018 ;

- 684 € au collège Grégoire de Tours de Marlenheim pour couvrir les frais de transport des élèves des classes de 4ème au champ du feu dans le cadre du projet expérimental "bien-être au collège" ;

- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2017/2018 ;

- 20 320,18 € pour couvrir les frais de réparation des équipements spécifiques des collèges suivants :

- . BOUXWILLER Bastberg : 1 074,00 € (chambre froide de la demi-pension) ;
- . MUNDOLSHEIM Paul-Emile Victor : 4 140 € (chambre froide de la demi-pension) ;
- . MUTZIG Louis Arbogast : 5 755,78 € (chambre froide de la demi-pension) ;
- . OBERNAI Europe : 3 296,40 € (chambre froide de la demi-pension) ;
- . SUNDHOUSE du Grand Ried : 6 054,00 € (four, friteuse et sauteuse de la demi-pension).

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY